



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

ARRETE DU MAIRE
AM /092/ 2025

FERMETURE DU TERRAIN D'HONNEUR DE LA PLAINE DES SPORTS

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 | 13 du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Madame le Maire pour la durée de son mandat, en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité intérieure, notamment l'article L 132-7,

Vu la nécessité de réaliser des travaux de rénovation du terrain de football synthétique qui se situe au sein de la plaine des sports de Breuillet.

Vu la nécessité d'un temps de séchage et un laps de temps de non-utilisation dudit terrain après les interventions techniques.

ARRETE

Article 1 : Que le terrain d'honneur synthétique n'est pas accessible pendant la période citée ci-dessous.

Du Vendredi 19 au Vendredi 26 Décembre 2025

Article 2 : L'accès de ce terrain n'est donc pas accessible pour les entraînements ainsi que pour les compétitions sportives.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau
- Monsieur le Président du Breuillet Football Club
- Le Président du District de Football de l'Essonne
- La Police municipale de Breuillet

FAIT A BREUILLET LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ.



Mme Le Maire,
Veronique MAYEUR.